



## Administration Générale

N°A2025\_371\_DAG

**OBJET :** Arrêté portant délégation de signature pour l'apposition du paraphe sur les registres des délibérations, des décisions et des arrêtés municipaux à Madame Maud STEIN, Directrice de l'Administration Générale

**Le Maire de la Commune de Pierrelaye,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R.2122-8 ;

**Vu** le Décret n°2010-783 en date du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire à déléguer à des agents communaux sa signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations, décisions et arrêtés municipaux,

**Considérant** que le Maire, pour assurer une bonne administration locale, souhaite déléguer sa signature à un agent de la commune pour l'apposition de ce paraphe ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

**CONFERER** délégation de signature à Mme Maud STEIN, agent communal titulaire (attachée territoriale), Directrice de l'Administration Générale, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations, décisions et arrêtés municipaux.

#### Article 2 :

**PRECISER** que la présente délégation prend effet à compter du caractère exécutoire de l'arrêté et jusqu'à la fin du mandat ou de l'exercice des fonctions de l'intéressé.

#### Article 3 :

**AFFICHER** le présent arrêté, le **NOTIFIER** à l'intéressée, et l'**INSCRIRE** au Registre des arrêtés. En **ADRESSER** ampliation à Monsieur le Préfet du département du Val d'Oise.

#### Article 4 :

**CERTIFIER** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, **INFORMER** que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (2-4 Bd de l'Hault, 95000 Cergy) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à PIERRELAYE, le 16 octobre 2025

Vu pour la légalisation de la signature de Madame Maud STEIN, apposée ci-dessous le

Le Maire  
Claude CAUET